

Création de la Société française de santé et environnement

DENIS BARD
Pierre-André CABANES
Alain GRIMFELD
Francelyne MARANO
Séverine KIRCHNER

Membres fondateurs

<http://www.sfse.org>

Institutionnalisée par la création d'une agence nationale (l'Afssse, devenue l'Afssset¹) en 2001, la santé environnementale est aujourd'hui un champ d'expertise reconnu pour lequel des formations universitaires initiales existent. De nombreuses autres agences ou institutions (Afssa, InVS, Ineris, CSTB, INRS, IRSN² et d'autres encore) contribuent à des degrés divers à ce champ d'expertise, tandis que les équipes de recherche dans ces domaines voient leur nombre s'accroître petit à petit.

Cette thématique bicéphale rassemble en effet, de par sa définition même, des personnes de formations très diverses, exerçant des métiers différents mais complémentaires. Il existe pour chaque domaine scientifique des lieux d'échanges et de confrontation des expériences, chacun d'entre nous participant peut-être déjà aux activités d'une société scientifique liée à sa formation ou à son métier. Une telle organisation manque cruellement pour le domaine de la santé environnementale.

Il est fondamental, pour mieux comprendre et communiquer sur les enjeux scientifiques et sociétaux qui touchent au vaste domaine de la rencontre entre l'environnement et la santé, de travailler en réseau et de constituer une interdisciplinarité entre nos diverses compétences professionnelles et nos sensibilités parfois contrastées. Il s'agit en effet d'aborder le sujet de la santé environnementale dans sa globalité et non comme deux domaines d'intérêt rapprochés artificiellement. Les sociétés savantes ISEA (*International Society for Exposure Analysis*) et ISEE (*International Society for Environmental Exposure*) l'ont bien compris, puisqu'elles organisent régulièrement des congrès conjoints. On pourrait également citer l'exemple de la revue *Extrapol* qui rassemble des analyses d'articles, chacun de ces articles étant analysé à la fois par un métrologue et par un épidémiologiste.

Ce constat nous a amenés à créer la Société française de santé et environnement (SFSE). Il fallait amorcer d'une façon ou d'une autre cette entreprise ; les expressions de soutien qui n'ont pas manqué et l'assistance nombreuse lors de l'assemblée générale constitutive du 3 octobre 2008 nous paraissent justifier pleinement l'initiative. Mais tout reste à construire aujourd'hui pour répondre à cette demande collective.

Sans rentrer dans le détail de ce que pourraient être ses activités, rappelons que la SFSE est une société savante et que ses objectifs, tels que définis par les statuts, sont de « *promouvoir la recherche, de développer l'activité sanitaire et la prévention, et d'assurer la diffusion des connaissances scientifiques dans le domaine concernant les interactions entre l'environnement et la santé de l'homme. La facilitation de débats publics, la prise de positions lors de ces débats et l'appui scientifique aux décisions de politique publique dans ce domaine font également partie des objectifs de la SFSE* ».

En ce qui concerne la recherche, il pourra s'agir de :

- l'organisation d'ateliers, permettant l'échange d'expertises notamment sur des sujets non traités par les agences et instituts ;
- le soutien aux jeunes chercheurs (prix, financements de « post-docs », etc.) ;
- l'organisation au quotidien du partage de la veille scientifique ;
- la mise en place d'un forum d'échange avec les industriels pour les engager davantage dans une coopération avec le monde de la recherche ;

¹ Afssse : Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement ; Afssset : Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail.

² Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments ; InVS : Institut de veille sanitaire ; Ineris : Institut national de l'environnement industriel et des risques ; CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment ; INRS : Institut national de recherche et de sécurité ; IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

– voire la participation et/ou la mise en place de procédures d'appels d'offres, sur des programmes de recherche thématiques coopératifs à l'échelle régionale ou nationale, engageant la collaboration de plusieurs laboratoires de recherche publics ou privés.

Il découle de cette activité de recherche une politique de communication scientifique, pouvant se traduire par l'organisation, selon une périodicité à définir, d'un congrès national portant l'intitulé de la société et par la publication des travaux des différentes sections de la société et des actes du congrès sus-cité dans la revue *Environnement Risques & Santé*, revue officielle de la SFSE.

Ce partage d'expériences sera également élargi à l'échelle internationale par le biais de rapprochements avec d'autres sociétés savantes ou équipes scientifiques œuvrant sur des thématiques communes.

L'information du public devra être au centre des activités de la société. Le public est en effet très souvent dérouté face à un traitement le plus souvent « sensationnel » de l'information. La SFSE devra développer une stratégie de communication et des outils d'information et de sensibilisation du grand public et des parties prenantes sur ces sujets qui les préoccupent.

La contribution à l'enseignement et à la formation au niveau universitaire, interdisciplinaire, à l'échelle nationale, en partenariat avec le ou les diplômés universitaires déjà existants sera un des objectifs majeurs de la société.

Enfin, la SFSE s'attachera à établir une harmonisation des relations entre les parties prenantes par l'organisation de débats d'opinions ou de conférences citoyennes. Cela n'exclura pas la possibilité de prise de position dans des débats publics et d'aide à la définition de politiques publiques dans le domaine de l'environnement et de la santé. On peut également en rapprocher la question épineuse de la qualification de l'expertise, la SFSE pouvant réfléchir à un processus d'accréditation d'experts.

L'association recherchera une diversité de sources de financements afin d'assurer l'indépendance de ses prises de position. Il pourra s'agir de cotisations, de subventions d'organismes publics ou privés (pour les industriels diverses branches seront sollicitées), ou de recettes liées aux activités de la société (congrès, séminaires, formations).

En résumé, six principes pourraient qualifier les règles de fonctionnement de cette société :

- rigueur scientifique ;
- partage des informations ;
- anticipation et alerte des pouvoirs publics sur des risques émergents ;
- transparence, aussi bien dans les modes de financement que dans les actions entreprises, l'assemblée générale restant souveraine sur les choix proposés par le conseil d'administration ;
- mise en réseaux d'acteurs pluridisciplinaires sur les thématiques de santé environnementale ;
- ouverture aux autres sociétés savantes dont les activités s'exercent dans ce domaine, qu'elles soient françaises ou internationales.

Le conseil d'administration comportant 12 membres a été élu le 3 octobre 2008. Il aura pour première mission d'établir le règlement intérieur de la société, de définir les premiers axes de travail, et de déterminer les modes de travail et notamment le fonctionnement en sections. Il aura aussi la charge d'organiser le financement indispensable au fonctionnement de la société.

Un site Internet est déjà créé ; nous vous invitons à le consulter régulièrement et à vous manifester si vous souhaitez adhérer à la société :

<http://www.sfse.org>

Contact : pierrecabanes@yahoo.fr.

